

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt

Le : 29 juin à 19 heures.

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIERES

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,

Sous la présidence de Monsieur serge GIORDANO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23/06/2020

Nombre de membres en exercice : 15

PRESENTS (14) : GIORDANO Serge, TORRENT Florence, FAURE Martin, SAVOLDELLI Marie-José, RIGNON Emmanuel, HUSSEIN Gabriel, GISSINGER Albert, KERMAREC Marie-Christine, CELSE Juliette, LEIVA François, RICAUD Annie, MICALET Emmanuelle, MERLE Céline, MENARD Romuald,;

PROCURATION (1) : DEFAUX Jérôme à GIORDANO Serge.

SECRETAIRE : Monsieur MENARD Romuald a été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 juin 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2020

Délégations du Maire aux Adjointes

Florence TORRENT, 1^{ère} adjointe est déléguée aux finances, à l'économie sociale et solidaire et à la communication.

Martin FAURE, 2^{ème} adjoint est délégué aux affaires scolaires et sociales.

Marie-José SAVOLDELLI, 3^{ème} adjointe est déléguée aux travaux.

Emmanuel RIGNON, 4^{ème} adjoint est délégué à l'urbanisme et au développement économique.

Décisions concernant la conclusion et la révision de louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans

- Location de la parcelle cadastrée E 851 au lieu-dit Les Celses à Maude FANTONI à compter du 1^{er} juillet 2020 moyennant un loyer annuel de 100 €

Décision concernant les contrats d'assurances

- Signature d'un contrat d'assurance Responsabilité personnelle des élus à compter du 15 juin 2020 pour une cotisation annuelle de 150,16 €

Décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres

DATE	ENTREPRISE	PRESTATION	Montant H.T.
01/04/2020	glénat	Notre dame des 7 douleurs	9 930,00 €
06/04/2020	AWS	abonnement annuel plateforme marchés publics	528,82 €
14/04/2020	Hydrétudes	MOE cheminement	25 500,00 €
14/04/2020	BMH SERVICES	Lave vaiselle et aménagement plonge cantine	4 733,20 €
14/04/2020	AMF 05	100 masques chirurgicaux (TTC)	70,00 €
17/04/2020	DOC INNOV	100 visières	300,00 €
23/04/2020	Aqu'ter	Aqu'ter Géotechnique cheminement	15 430,00 €
24/04/2020	Roc aventure	Travaux de sécurisation du site d'escalade du rif d'oriol	8 100,00 €
28/04/2020	Département	800 masques adultes et 100 masques enfants	
04/05/2020	Sellerie Motor Yacht	1000 masques adlutes et 100 masques enfants (TVA 5,5%)	5 460,00 €
06/05/2020	isosign	peinture routière blanche	300,00 €
07/05/2020	MASSE Constructions	Store école LPV	1 908,00 €
07/05/2020	MASSE Constructions	2 Stores screen école LPV	5 132,80 €
15/05/2020	signa concept	adressage	6 045,00 €
22/05/2020	action solaire	electricité cabane du vallon	3 220,00 €
09/06/2020	ONF	Travaux de maintenance année 2020	3 064,47 €
12/06/2020	SINOPIA	Dosage des sels dans la voute	1 360,00 €
12/06/2020	Glénat	REPRISE DE LA VOUTE	7 960,00 €
26/06/2020	ROUTIERE DU MIDI	EMPLOIS	6 800,48 €
26/06/2020	ROUTIERE DU MIDI	ENROBE PLACE DES LAUZES STE MARGUERITE	5 000,00 €

DELIBERATION N° 2020/04/01

OBJET : ACHAT DE LA PARCELLE A 4917 – LE PAROIR

Acquisition de la parcelle A4917, située au Paroir, d'une superficie de 320m², contiguë au torrent du Gros Riou, pour un montant de 320€ dans le cadre des travaux de protection de Prelles contre les crues du Gros Riou.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/02

OBJET : ECHANGE DE TERRAINS LA ROCHETTE / LES ISCLARTS- LE PAROIR

Monsieur BORTINO Pierre souhaite acquérir la parcelle A2926 à la Rochette, car elle est contiguë à d'autres parcelles lui appartenant.

M. Le Maire propose l'échange de cette parcelle contre les parcelles :

- B1469 se trouvant sur l'emprise de la déchetterie communale,
- A4915 se trouvant sur l'emprise du projet de protection du hameau de Prelles contre les crues du Gros Riou.

Lieu-dit	Section	N°	Surface (m2)	PLU
LA ROCHETTE	A	2926	230	N (96%)-UC1 (4%)
LES ISCLARTS	B	1469	262	N
LE PAROIR	A	4915	109	N

Les frais d'acquisition seront pris en charge par la commune.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/03

OBJET : CONVENTION DE CONSTITUTION DE SERVITUDE PASSIVE POUR REGULARISER LA SITUATION ET AUTORISER LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE DE LA SOURCE DU SAPET AU RESERVOIR DE PRELLES

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2018/04/01 du 28 mai 2018, l'autorisant à signer les conventions de constitution de servitude pour la conduite d'eau potable de la source du Sapet au réservoir de Prelles, dans le cadre du projet de turbinage de l'eau potable.

L'information géographique du cadastre peut être donnée par deux sources différentes : l'une directement donnée par le DGFIP, l'autre proposée par l'IGN, qui diffère légèrement de la première.

La source utilisée par le bureau d'étude pour préparer la négociation foncière est la source IGN.

Il est finalement décidé que la source cadastrale brute (source DGFIP) fera foi.

Les parcelles répertoriées dans la délibération 2018/04/01 sont :

- pour certaines, inutiles

- pour certaines, à revaloriser à la hausse ou à la baisse.

D'autre part, de nouvelles parcelles doivent faire l'objet d'une convention.

M. Le Maire propose de régulariser la situation en signant avec les propriétaires des parcelles indiquées ci-dessous une convention de constitution de servitude. La convention vaudra également autorisation pour les travaux de remplacement de la conduite, ainsi que pour les interventions ultérieures sur l'ouvrage.

M. Le Maire rappelle qu'il avait été validé d'indemniser les propriétaires à hauteur de 5€ par mètre linéaire de servitude.

Les parcelles privées concernées sont les suivantes :

Section	N° parcelle	Lieu dit	Emprise (ml)	Indemnité (5€/ml)
A	124	LES BIALLIERES	27,36	136,80 €
A	126	LES BIALLIERES	7,39	36,95 €
A	129	LES BIALLIERES	8,50	42,50 €
A	138	LES BIALLIERES	16,32	81,60 €
A	139	LES BIALLIERES	35,49	177,45 €
A	142	LES BIALLIERES	5,70	28,50 €
A	143	LES BIALLIERES	5,45	27,25 €
A	144	LES BIALLIERES	5,21	26,05 €
A	145	LES BIALLIERES	0,67	3,35 €
A	148	LES BIALLIERES	20,35	101,75 €
A	149	LES BIALLIERES	8,00	40,00 €
A	206	LES BIALLIERES	1,65	8,25 €
A	207	LES BIALLIERES	21,06	105,30 €
A	209	LES BIALLIERES	5,91	29,55 €
A	210	LES BIALLIERES	17,12	85,60 €
A	4200	LA MEYRIE	11,81	59,05 €
A	4203	LA MEYRIE	10,05	50,25 €
A	4204	LA MEYRIE	16,10	80,50 €
A	4206	LA MEYRIE	1,04	5,20 €
A	5199	LA MEYRIE	3,97	19,85 €
A	6282	LES BIALLIERES	6,79	33,95 €
A	6283	LES BIALLIERES	3,88	19,40 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

OBJET : FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER : ASSIETTE DES COUPES

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du chef de service Forêt de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,

PRECISE, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe (1)	Volume présumé réalisable (m³)	Surface (ha)	Coupe réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire (2)	Destination prévisionnelle	
								Délivrance	vente
5_i	IRR	485	9.32	oui	2022	2021			oui
6_i	IRR	315	9	non		2021			oui
9_i	IRR	220	14.86	oui	2020	2021		oui	
41_i	IRR	300	2.54	oui	2024	2021			oui
53_i	IRR	270	6.07	oui	2018	2021		oui	
55_i	IRR	430	8.09	oui	2018	2023		oui	
81_i	IRR	380	14.61	oui	2021	2021		oui	
88_i	IRR	60	2.26	oui	2021	2021		oui	

) Nature de la coupe : IRR irrégulière

!) Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition de l'ONF

Le mode de commercialisation pourra être revu lors de la mise en vente effective, en fonction du marché de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Motif des coupes proposées en anticipation, report et suppression par l'ONF

- Parcelles 5_i et 6_i : raison commerciale. Parcelle 6 inscrite en 2015 mais invendue, possibilité de proposer un lot groupé avec la parcelle 5
- Parcelle 41_i : raison commerciale. A vendre groupée avec la parcelle 42 inscrite en 2020
- Parcelle 55_i : affouage satisfait, coupe repoussée en 2023

Vente de bois aux particuliers

Par ailleurs, le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année civile en cours, soit l'année 2020, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/05

OBJET : REMISE DE LOYERS : BOULANGERIE DE ROCHER BARON ET ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITE

Afin de tenir compte de la situation sanitaire exceptionnelle, et suite aux sollicitations de locataires en difficultés financières, Monsieur le Maire propose d'accorder les remises exceptionnelles de loyers suivantes :

- Boulangerie du Rocher Baron : annulation de la totalité du montant du loyer des mois de mars, avril, mai, juin et juillet 2020 en raison du retard pris dans la cession du fonds de commerce.
- Environnement et Solidarité : remise d'un montant de 5 000€ sur le montant du loyer de la période du 1^{er} mars au 31 juillet 2020, afin de soutenir l'association suite à la fermeture de la Ressourcerie La Miraille durant la période du confinement.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/06

OBJET : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET CONCESSIONS : CONDITIONS DE DEPOT DE LISTES

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixe la composition de la commission, qui s'applique à la Commission d'Appel d'Offres et à la commission de délégation de service public et concession. Cette commission est composée du maire (ou son représentant), président de la commission et de trois membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article D 1411-5 du CGCT, afin de procéder à l'élection de la commission, le conseil municipal doit fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Il est proposé de déposer une liste unique, toutefois d'autres listes peuvent être le cas échéant, déposées auprès de Monsieur le Maire, à l'issue du vote de la présente délibération, étant entendu que ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a des sièges en application de l'article D 1411-4 du CGCT.

Monsieur le Maire propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres et une commission compétente en matière de délégations de services publics et concessions.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/07

OBJET : ELECTION DES MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent avec 15 voix :

Titulaires

- SAVOLDELLI Marie-José
- TORRENT Florence
- MENARD Romuald

Suppléants

- RICAUD Annie
- MERLE Céline
- FAURE Martin

DELIBERATION N° 2020/04/08

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE COMPETENTE EN MATIERE DE CONCESSIONS ET DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Sont élus membres de la Commission compétente en matière de délégation de service public et concessions à caractère permanent avec 15 voix :

Titulaires

- SAVOLDELLI Marie-José
- TORRENT Florence
- MENARD Romuald

Suppléants

- RICAUD Annie
- MERLE Céline
- LEIVA François

DELIBERATION N° 2020/04/09

OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur François LEIVA est désigné correspondant défense

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/10

OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Proposition de 24 noms de personnes imposées aux différentes taxes locales (Taxes foncières taxe d'habitation, Cotisation foncière des Entreprises) afin de renouveler la commission communale des impôts directs :

- | | |
|----------------------------|------------------------------|
| 1- TORRENT Florence | 13- DEFAUX Jérôme |
| 2- RIGNON Emmanuel | 14- GISSINGER Albert |
| 3- SAVOLDELLI Marie-José | 15- CELSE Juliette |
| 4- FAURE Martin | 16- LEIVA François |
| 5- RICAUD Annie | 17- KERMAREC Marie-Christine |
| 6- MICALEF Emmanuelle | 18- MENARD Romuald |
| 7- MONNET Lydie | 19- MERLE Céline |
| 8- SARL Le Mitch | 20- HUSSEIN Gabriel |
| 9- BARONNAT Bernard | 21- DAURELLE Emil |
| 10- COURCIER Roselyne | 22- FEUILLASSIER Roger |
| 11- FINE Bernard | 23- GALLICE Claude |
| 12- DEHAIS Marie-Christine | 24- COURCIER Robert |

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/11

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES

Actualisation du règlement intérieur des temps périscolaires, qui a pour objet de définir les conditions d'accès et de règles de fréquentation et de fonctionnement des services organisés en dehors des temps scolaires, afin de tenir compte des changements apportés au niveau des modalités d'inscription aux différents services (restauration scolaire, transport scolaire, garderie).

En raison des changements intervenus au niveau des délais des commandes, il est nécessaire d'avancer au dimanche soir la limite d'inscription au lieu du jeudi.

Afin de connaître la situation des enfants aux moments des départs, il est demandé l'inscription des enfants au transport scolaire le midi et le soir au départ de l'école et à la garderie du soir.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/12

OBJET : ENERGIE DEVELOPPEMENT SERVICES DU BRIANCONNAIS (EDSB) : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2019

L'article 153 III de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance est venue préciser le cadre juridique du contrôle de la concession opéré par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité en application de l'article L.2224-31 du Code général des collectivités territoriales

(CGCT). Le décret n°2016-496 du 21 avril 2016 a défini le contenu du compte rendu annuel d'activité (CRAC) remis dans le cadre des concessions de distribution d'électricité.

Ainsi, conformément aux articles L.2234-31, D2234-34 et D2234-38 du CGCT, le compte rendu annuel du concessionnaire retrace les conditions d'exécution du contrat de concession d'électricité liant EDSB à la commune de Saint Martin de Queyrières au cours de l'année 2019.

EDSB est une entreprise locale de distribution d'électricité. C'est aussi une société anonyme d'économie mixte qui a en charge l'exploitation du service public de l'électricité sur les communes de Briançon et Saint Martin de Queyrières.

Son capital est de 8 047 295.78€ détenu à hauteur de 50.83% par la ville de Briançon, 0.33% par la commune de Saint Martin de Queyrières, et à hauteur de 48.84% par le groupe Electricité de France.

Pour l'année 2019, les chiffres clés de la concession sont les suivants :

- 16 km de réseau HTA dont 9.5 km en souterrain,
- 16 km en BTA dont 6 km en souterrain,
- 118 252 € investis sur la concession,
- 822 clients
- Le contrat de concession est conclu pour une durée de 24 ans (1999-2023). Il est rappelé que le concédant a opéré le choix de percevoir de façon anticipé sur les 10 premières années une partie de la redevance à concurrence de 4 896 128 francs (soit 746 361 €). La somme perçue en 2019 s'élève à 9 997 €, elle correspond à la redevance résiduelle annuelle.

Les éléments financiers liés à l'exploitation de la concession sont présentés dans le tableau ci-dessous :

PRODUITS LIES A L'EXPLOITATION	
Recettes d'acheminement	250 k€
Recettes TRV hors acheminement	270 k€
Recettes de raccordement, de prestations annexes et autres recettes	94 k€
Production stockée et immobilisée	20 k€
Reprises sur amortissements, dotations et transferts de charges	8 k€
Autres produits d'exploitation	2 k€
Produits exceptionnels	4 k€

CHARGES LIEES A L'EXPLOITATION	
Charges d'exploitation	263 k€
Dotations aux amortissements et aux provisions	53 k€
Charges financières	9 k€
Charges exceptionnelles	15 k€

Vu le compte rendu annuel du concessionnaire, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2019.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/13

OBJET : EGLISE DEDIEE A SAINT MARTIN - ST ROSAIRE - DEPOSE DE MOBILIER PROTEGE MH EN VUE DE TRAITEMENT ANTI-XYLOPHAGES : DEMANDE DE FINANCEMENTS

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/03/15 du 8 juin 2020 concernant le traitement des bois de l'église Saint Martin.

La consultation pour la dépose de mobilier inscrit a abouti : le montant des travaux se répartit comme suit :

Opération	Montant HT
Dépose des éléments en bois	1 750,00 €
Constat d'Etat détaillé	1 539,00 €
Mesures conservatoires d'urgence	250,00 €
Emballage et transport en aller simple jusqu'au lieu de fumigation	300,00 €
Rédaction d'un rapport d'intervention	478,00 €
Montant de l'opération:	4 317,00 €
Option : Etude préalable à la restauration	1 292,00 €
Montant total :	5 609,00 €

Madame TUGAS, conservatrice des monuments historiques à la DRAC PACA, encourage la commune à passer commande pour l'option également, et propose à la commune de faire une demande de subvention sur l'exercice 2020, à hauteur de 40%.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter la DRAC à hauteur de 40%, soit 2 245.60 €.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/14

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2020

Le Conseil Municipal décide de verser aux associations, les subventions telles que définies :

Associations	Montant accordé
AREN 05	100,00
ASA du Rabiou	1 000,00
Asso Solidarité Handicapés du Briançonnais	50,00
Echo des Glaciers	200,00
Collège Les Giraudes (voyage de Porquerolles - enfants de la commune)	420,00
RASED	205,70
Ecole Les Prés verts Coopérative scolaire	1 000,00
Prévention Routière	50,00
FNACA	100,00
AMAC	100,00
Musique en Ecrins	400,00
Université du Temps Libre	200,00
Carrefour de l'Amitié	400,00
SPA	50,00
ADSCB	200,00
Association de la Chapelle St Antoine	250,00
Loisirs pour tous - 1500 EDSB en 2019	500,00
Trail Le sourire d'Aurore (amicale pompiers)	150,00
TOTAL	5 375,70

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N° 2020/04/15**OBJET : TAXES LOCALES – ANNEE 2020**

Monsieur le Maire, après discussion en commission, propose de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2019.

Le Conseil municipal fixe les taux des taxes locales pour l'année 2020, comme suit :

Libellés	Bases notifiées	Taux appliqués par décision	Produit
Taxe foncière sur les Propriétés bâties	1 978 000.00	16.13 %	319 051.00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14 400.00	126.11 %	18 160.00 €
Total			337 211.00 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N°2020/04/16**OBJET : BUDGETS PRIMITIFS - ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2020 qui s'équilibrent comme suit :

Il est précisé qu'en section d'investissement, le vote se fait au niveau des opérations.

BUDGET PRINCIPAL: BUDGET COMMUNAL (M14)

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté	Reports	TOTAL
Investissement					
Dépenses	1 409 604,54	1 427 464,39	1 427 464,39	419 154,68	1 846 619,07
Recettes	1 409 604,54	1 807 619,07	1 807 619,07	39 000,00	1 846 619,07
Fonctionnement					
Dépenses	1 817 653,70	1 814 675,22	1 814 675,22		1 814 675,22
Recettes	1 817 653,70	1 382 200,00	1 382 200,00	432 475,22	1 814 675,22

BUDGET ANNEXE : BUDGET EAU

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté	Reports	TOTAL
Investissement					
Dépenses	322 582,13	275 529,32	275 529,32	30 961,47	306 490,79
Recettes	322 582,13	306 490,79	306 490,79		306 490,79
Fonctionnement					
Dépenses	234 935,08	215 962,12	215 962,12		215 962,12
Recettes	234 935,08	178 000,00	178 000,00	37 962,12	215 962,12

BUDGET ANNEXE : BUDGET REGIE ELECTRICITE

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté	Reports	TOTAL
Investissement					
Dépenses					
Recettes					
Fonctionnement					
Dépenses	12 324,20	10 321,00	10 321,00		10 321,00
Recettes	12 324,20	10 000,00	10 000,00	321,00	10 321,00

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Section	Pour mémoire	Proposé	Voté	Reports	TOTAL
Investissement					
Dépenses	1 732 186,67	1 702 993,71	1 702 993,71	450 116,15	2 153 109,86
Recettes	1 732 186,67	2 114 109,86	2 114 109,86	39 000,00	2 153 109,86
Fonctionnement					
Dépenses	2 064 912,98	2 040 958,34	2 040 958,34	0,00	2 040 958,34
Recettes	2 064 912,98	1 570 200,00	1 570 200,00	470 758,34	2 040 958,34

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un budget cohérent, le fonctionnement est contenu, il n'est pas facile d'équilibrer le budget avec la baisse des dotations, les nombreux projets et sans augmentation des taux des impôts locaux.

Monsieur RIGNON ajoute que l'autofinancement pour les opérations d'investissement est en moyenne de 20%, et que sous le précédent mandat, la commune a bénéficié du PAP (Plan d'Accompagnement de Projet) en dédommagement de la ligne RTE. Ce ne sera pas le cas pour le mandat qui commence et la part d'autofinancement tend à passer à 30%. S'il faut poursuivre sur une bonne dynamique, il est important de rester prudent car la part d'autofinancement augmente et cela risque d'impacter la trésorerie.

Monsieur le Maire précise que c'est pourquoi il souhaite voir aboutir les projets de turbinage de l'eau potable et de centrale hydroélectrique sur le torrent du Gros Riou. Les subventions sur les Monuments Historiques restent à 80%, voire 90%, mais effectivement pour le reste cela baisse.

Monsieur FAURE ajoute qu'il s'agit d'un budget respectable avec des capacités budgétaires supérieures à d'autres communes.

Monsieur RIGNON confirme que le maintien des taux vise à ne pas accentuer la pression sur les ménages, Madame RICAUD relève que c'est d'autant plus important avec l'augmentation des taux du Département.

Monsieur GISSINGER précise qu'un des engagements du mandat est de faire le maximum pour maintenir les taux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Maire
Serge GIORDANO

